Inserm

La science pour la santé
From science to health

Délégation régionale DR Paris 7

Décision n° 19/67/FI/SAFIR/DRPA07

LE DELEGUE REGIONAL Monsieur François CHAMBELIN

ORDONNATEUR SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE PARIS 7

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu les dispositions légales et règlementaires relatives à la commande publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021,

Vu la décision DAJ 2018-112 accordant délégation de pouvoir aux délégués régionaux de l'Inserm,

Vu la décision DAJ 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm,

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires,

Vu la décision SA/RJ/17-N13 du 12 décembre 2017 du Président directeur général portant organisation des achats de l'Inserm,

Vu la décision DAJ n° 2019-301 du 2 septembre 2019 nommant Monsieur François Chambelin délégué régional et ordonnateur secondaire pour la délégation régionale de Paris 7;

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est accordée, à compter du 2 septembre 2019 aux agents nommés en annexe de la présente décision, délégataires, afin, au nom de Monsieur François Chambelin, délégué régional et ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions du délégué régional et d'autre part, des crédits disponibles de la structure, le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr :

- de constater les droits et obligations de l'établissement,
- de signer ou valider les documents relatifs à la gestion des missions en

France et à l'étranger, nécessaires à l'activité de la structure concernée,

- d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses de la structure concernée

Article 2 : Délégation de signature est accordée, à compter du 2 septembre 2019 aux agents nommés en annexe de la présente décision, délégataires, afin, au nom de Monsieur François Chambelin, délégué régional et ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions du délégué régional et d'autre part, des crédits disponibles de la structure, d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses, le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est accordée, à compter du 2 septembre 2019 aux agents nommés en annexe de la présente décision délégataires, afin, au nom de Monsieur François Chambelin, délégué régional et ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions du délégué régional et d'autre part, des crédits disponibles de la structure, d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses, le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr :

- de constater les droits et les obligations de l'établissement, ou
- de liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer correspondants.

Article 4 : Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale de Paris7

Article 5 : Cette décision abroge toute décision antérieure ayant le même objet.

Article 6 : La présente décision prend effet le 2 septembre 2019

Le Délégué Régional,

Ordonnateur secondaire

Monsieur François Chambelin

Délégation Régionale Inserm

Paris 7

Délégataire : **Nom et prénom** **Fonction**	**Date de fin de contrat** ***le cas échéant***	**Domaine de la délégation de signature**	**Signature des délégataires**
Elodie BAZIN GPU		Article 2	
Lyes SELMI GPU	01/07/2019	Article 2	
Sabrina MESSAOUDI GPU		Article 2	
Farida Deba GPU		Article 2	
Marc CALVET GPU	30/04/2020	Article 2	
Jean-Michel DOUTE Responsable du patrimoine mobilier		Article 2	
Nicole MERCIER ASR		Article 2, Article 3	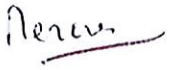
Brigitte TAVENEAU		Article 1	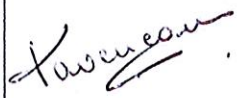
Catherine SUSSET Gestionnaire Formation		Article 1	

Julie MAZEL Gestionnaire Formation	31/12/2019	Article 1	
Caroline YANG Gestionnaire RH		Article 1	
WAHYBA MOUHOUB Gestionnaire RH		Article 1	
Sabrina JEAN-MARIE Gestionnaire ressources externes		Article 3	
Hamid BOUMEDINE Gestionnaire ressources externes		Article 3	
Odette DABIRE Gestionnaire ressources externes	14/08/2019	Article 3	
Marianne FREART Gestionnaire ressources externes	31/12/2019	Article 3	
Tiana RAZAKATIANA Assistante de Direction		Article 1	

Solange NGUEFANG Coordinatrice GRE		Article 3	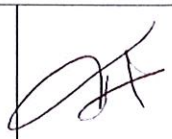
Isabelle VERDIER GRE	01/07/2019	Article 3	
CHEROLE BLEY GPU	31/12/2019	Article 2	